



# ÉLECTIONS 2019

Mémoire de Plan International Belgique

# UN AGENDA UNIVERSEL POUR LES DROITS DE L'ENFANT ET DES FILLES



© Plan International / Anne Ackermann

Il y a quatre ans, la communauté internationale a adopté les Objectifs de Développement Durable (ODD-SDGs) qui sont basés sur le principe de «ne laisser personne de côté». Sans prendre en compte les besoins spécifiques des enfants, et en particuliers des filles, la croissance inclusive et durable est impossible.

Dans la loi belge sur la coopération au développement, les droits de l'enfant sont repris sous le thème prioritaire des droits humains. Pour faire des droits de l'enfant une priorité, ceux-ci doivent cependant être mis en œuvre de façon transversale dans les politiques internationales et de coopération au développement, de sorte que chaque intervention puisse être évaluée au regard du cadre fourni par les droits de l'enfant.

C'est également le cas pour les droits des filles. Comme tous les enfants à travers le monde, les filles veulent s'épanouir à l'abri de la violence. Elles veulent apprendre, diriger et décider de leur corps et de leur avenir. Cependant, elles rencontrent plus d'obstacles que les garçons. Pour cette raison, aux côtés des droits de l'enfant, les droits des filles doivent recevoir une attention spécifique, tant dans la loi que dans les politiques menées.

**Voici notre agenda pour les droits de l'enfant et des filles!**

- Consacrer l'importance des droits de l'enfant dans le cadre législatif: évaluer chaque intervention dans le domaine de la coopération au regard des droits de l'enfant.
- Reconnaître les droits des filles dans la loi sur la coopération au développement, aux côtés des droits de l'enfant et des droits des femmes et en faire un objectif spécifique.

- Investir dans l'enseignement inclusif et de qualité pour tous les enfants, en particulier des filles, dans les pays partenaires de la Belgique. Garantir que les filles vivant en situation de crise puissent continuer à étudier.
- Agir, au travers de l'éducation, sur les enjeux que le changement climatique fait peser sur les enfants, en particulier les filles, dans les pays partenaires.
- Investir en Belgique dans l'éducation aux droits de l'enfant.

- Coopérer avec les organisations de la société civile pour définir des stratégies de lutte contre les violences basées sur le genre qui touchent les filles.
- Prendre en compte, dans les négociations internationales et les interventions humanitaires, la situation et les besoins spécifiques des filles en situation de crise.

## 4. Garantir la participation des enfants et des filles

- Ne pas prendre de décision au sujet des enfants et des filles sans leur donner voix au chapitre.
- Soutenir les enfants, en particulier les filles, de sorte qu'elles puissent partager leur expérience et prendre part aux décisions à différents niveaux politiques.
- Ne laisser personne de côté. Garantir que les enfants les plus vulnérables, en particulier les filles confrontées à des risques, puissent également faire entendre leur voix.

# 2019: LA BELGIQUE À LA POINTE DU MOUVEMENT POUR LES DROITS DES FILLES

Tous les enfants ont des droits, les filles également. Pourtant, à travers le monde, les droits de millions d'enfants sont bafoués et les filles sont touchées de façon disproportionnée. Plus souvent que les garçons, les filles ne peuvent pas aller à l'école, ne peuvent pas décider avec qui elles se marient ou avec qui elles veulent avoir une relation (sexuelle). Les filles qui vivent en situation de pauvreté ou de handicap, qui ne sont pas hétérosexuelles, ou qui font partie d'un groupe ethnique minoritaire, sont davantage discriminées. Quand elles revendiquent leurs droits, les filles sont confrontées à d'importants obstacles. Dans les régions en conflit, les filles sont souvent victimes de violence physique, psychologique et sexuelle. **En mettant les droits de filles en haut de l'agenda international, la Belgique contribuera à un avenir durable où toutes les filles pourront s'épanouir, à l'abri de la violence et des discriminations.**

## Les droits des filles dans les conventions internationales

La Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (**CIDE**) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (en anglais : Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women- **CEDAW**) constituent la base des droits de filles. Cependant, les violations de droits spécifiques auxquelles les filles sont confrontées, tel que le mariage forcé ou les mutilations génitales féminines, ne sont mentionnées dans aucun de ces deux traités. Les violations de droits qui sont principalement d'application aux garçons, par exemple l'enrôlement d'enfants soldats, sont par contre explicitement mentionnées dans la CIDE.

Cela ne veut pas dire que ces conventions n'offrent pas de protection aux filles. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à considérer les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines comme des pratiques néfastes. On constate cependant que ces traités ont été rédigés avec **peu ou pas de contribution de la part des filles ou des jeunes femmes**, et qu'un langage plus explicite ou plus progressiste n'a pas pu être utilisé, du fait d'Etats qui y étaient opposés.

La CIDE et la CEDAW sont donc des instruments clés dans la lutte contre les discriminations faites aux filles. Cependant, il est essentiel que **l'ensemble des acteurs et actrices pertinent.e.s soient informé.e.s des différentes violations des droits** auxquelles les filles sont confrontées et que **les Etats soient tenus responsables** lorsque ces traités ne sont pas respectés.

Plusieurs Etat ont émis des réserves à l'égard de ces deux traités. Ainsi, **presque tous les Etats-membres des Nations Unies ont ratifié la CEDAW mais c'est aussi l'un des traités qui est le plus sujet aux réserves**. La plupart de ces réserves concernent des thématiques indéniablement liées à l'épanouissement et au développement des filles et des jeunes femmes, comme les droits sexuels et reproductifs et l'égalité dans le mariage ou au sein de la famille.

**Plusieurs Etats ont également émis des réserves à l'égard de la CIDE**, principalement au regard de la liberté de pensée, de conscience et de religion. Selon le rapporteur spécial des Nations Unies pour la liberté de religion ou de conviction, M. H. Bielefeldt, ces droits, en combinaison avec la liberté d'expression, sont pourtant essentiels pour renforcer l'autonomisation des filles et remettre en question les normes patriarcales reprises dans différentes convictions religieuses, ainsi que pour leur permettre de choisir les normes qu'elles veulent suivre.

## La Belgique sur la scène internationale

Les traités internationaux qui sont ratifiés et correctement respectés ont un impact important sur le bien-être des enfants. Depuis l'entrée en vigueur de la CIDE, plusieurs Etats ont adapté leur cadre législatif pour une meilleure protection des droits de l'enfant. Pour garantir le développement durable, les droits de tous les enfants, en ce compris les filles, doivent être respectés. L'utilisation de concepts vagues, ou de trop nombreuses réserves, dans les traités internationaux ont amené un manque systématique d'attention pour les besoins et les droits des filles. **Pour cette raison, nous demandons aux autorités belges une attention particulière pour les besoins et les droits des filles dans les négociations internationales**, de sorte que ceux-ci soient explicitement mentionnés dans les accords internationaux, ainsi que dans sa coopération bilatérale et multilatérale. Une telle approche est essentielle, non seulement pour reconnaître les discriminations auxquelles les filles sont confrontées sur base de leur âge et de leur genre, mais aussi pour s'assurer que les Etats s'engageront pour garantir le respect des droits de filles. Cette approche permet également à la société civile locale de faire appel à un cadre international explicite qui protège les droits des filles, si ceux-ci sont violés.



© Plan International

# Recommandations

Dans les cinq prochaines années, la Belgique peut devenir pionnière de la promotion des droits des filles au niveau international, notamment au travers des éléments suivants:

1. **Faire de la promotion des droits des filles un objectif spécifique de la Coopération belge au développement**, dans la loi, dans les accords bilatéraux avec les pays partenaires et à travers les institutions multilatérales.
2. **Soutenir les pays partenaires de la coopération belge au développement** pour une mise en œuvre complète des instruments internationaux ; en ce compris la collecte de données de genre et le rapportage aux instances internationales.
3. **En tant que membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies** : demander une attention constante aux besoins et aux droits des filles, plus spécifiquement en terme de droit à la protection contre la violence et de participation aux processus de paix.
4. Au sein du **Conseil des Droits de l'Homme et de l'Assemblée Générale des Nations Unies**: soutenir les initiatives qui mettent l'accent sur les besoins et les droits des filles ; utiliser un langage sexospécifique dans les cas où les filles sont plus souvent confrontées aux violations de certains droits ; nommer de façon explicite les droits et les besoins des filles en les différenciant des droits de l'enfant et des droits des femmes.
5. **Dans les différentes enceintes internationales, mettre la participation au centre de notre action** en laissant des filles de différentes origines prendre la parole.
6. **Former les négociateurs.trices et collaborateurs.trices des Affaires étrangères** aux besoins, droits des filles et l'utilisation d'un langage sexospécifique.
7. **Soutenir la société civile locale pour défendre les droits des filles** et responsabiliser les autorités locales et nationales.

# UNE APPROCHE INTÉGRÉE CONTRE LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

## Mariages d'enfants, grossesses précoces et mutilations génitales féminines

Au Niger, trois filles sur quatre sont mariées avant d'avoir atteint leur dix-huitième anniversaire. Au Mali, 75% des filles de moins de 14 ans ont été victimes de mutilation génitale féminine. Au Bénin près d'une adolescente sur quatre est mère.

En tant que phénomènes sociaux, **les mariages d'enfants, les grossesses précoces et les mutilations génitales féminines présentent de nombreux points communs**. Il s'agit de violations des droits fondamentaux des filles impliquant de nombreux risques en terme de santé. Par exemple, les mariages et les grossesses précoces entravent la scolarité des filles et leur accès au marché de l'emploi. Ces trois pratiques constituent un enjeu crucial pour les pays partenaires de la Belgique, où le potentiel des filles et des jeunes femmes est trop souvent perdu. Selon une recherche récente de la Banque Mondiale, les pays en développement perdront des milliards de dollars à cause des mariages d'enfants et des grossesses précoces<sup>1</sup>.

**Abstraction faite de problèmes structurels comme la pauvreté, c'est l'inégalité de genre profondément enracinée qui est à la base des mariages d'enfants, des grossesses précoces et des mutilations génitales féminines**<sup>2</sup>. Les normes et les pratiques sociales contrôlent la sexualité des filles et des jeunes femmes et les empêchent de décider librement de leur corps et de leur partenaire. Les tabous et les mauvaises informations sur la sexualité ont pour conséquence, dans les pays partenaires de la Belgique, que les garçons et les filles sont trop peu informé.e.s sur leurs droits et sur la santé sexuelle et reproductive. Les convictions culturelles et religieuses et la crainte d'être stigmatisé.e ou exclu.e en cas d'opposition ouverte à celles-ci sont aussi des facteurs qui participent au maintien de ces pratiques.

**Dans certains cas, on observe une relation directe entre mariage d'enfants, grossesse précoce et mutilations génitales féminines**<sup>3</sup>. Dans certaines communautés, les mutilations génitales féminines sont encore perçues comme un prérequis au mariage (la future épouse devant être "pure" pour son époux). Selon les pays ou la communauté, l'âge de la mutilation varie, allant de la naissance à l'adolescence. Dans d'autres pays, les mutilations génitales féminines font office de «rite de passage» pour les filles adolescentes qui sont alors considérées comme des adultes, en âge d'être mariées.

En règle générale, le mariage d'enfant a pour conséquence des relations sexuelles forcées, l'absence (ou la quasi absence) d'utilisation de contraceptifs et la succession rapide de grossesses non désirées<sup>4</sup>. Le jeune âge des filles concernées peut à son tour entraîner des complications pendant la grossesse et l'accouchement, surtout lorsque ces filles ont été victimes de mutilations génitales féminines.

<sup>1</sup> World Bank & ICRW. (2018). *Economic Impacts of Child Marriage*

<sup>2</sup> Governance and Social Development Resource Centre. (2011). *Helpdesk Research Report: Female Genital Mutilation/Cutting*.

<sup>3</sup> World Vision. (2014). *Exploring the Links: Female Genital Mutilation/Cutting and Early Marriage*.

<sup>4</sup> Plan International. (2017). *Family Honour and Shattered Dreams: Girl Brides in Mali, Niger and Senegal*.

Dans d'autres cas, des filles sont souvent obligées de se marier avec le père de l'enfant qu'elles portent lorsqu'elles vivent dans des communautés où la naissance d'enfants hors mariage est perçue comme une atteinte à l'honneur de la famille - parfois même si cette grossesse résulte d'un viol<sup>5</sup>.

Cependant, la corrélation entre ces phénomènes n'est pas partout identique. Au Niger, 78% des filles sont mariées et à peine 2% ont subi une mutilation génitale, alors qu'au Mali 83% des filles ont été excisées et près de la moitié est mariée. **La mesure dans laquelle ces pratiques se développent et la manière dont elles se renforcent mutuellement dépendent de la structure sociale, économique, culturelle et politique du pays, de la région ou de la communauté concernée.** Les trois problématiques doivent être abordées de façon holistique avec une attention particulière pour les contextes locaux.

## Enseignement de qualité et lutte contre la pauvreté

Les inégalités de genre structurelles sont le point commun entre le mariage d'enfant, les grossesses précoces et les mutilations génitales féminines. **Cette inégalité est principalement maintenue par le manque d'éducation de qualité et la faiblesse des revenus des ménages, principalement dans les régions rurales<sup>6</sup>.**

**L'éducation de qualité, en ce compris l'enseignement et la formation technique et professionnelle,** crée des opportunités pour les filles. Plus une fille reste sur les bancs de l'école, plus tard elle se mariera<sup>7</sup>. Avec un curriculum approprié, les filles et les garçons peuvent être éduqués à leur vie sentimentale, affective et sexuelle et découvrir les options existantes en terme de gestion des naissances. De la sorte, les filles acquièrent plus de contrôle sur leur corps, et le nombre de grossesse non désirées chez les filles adolescentes baisse.

Des garçons et des filles éduqué.e.s sont également en meilleure position pour remettre en question les pratiques et normes sociales et pour affronter les conséquences sociales, par exemple lorsqu'ils.elles refusent de marier ou d'exciser leurs filles. Ces jeunes ont également un effet positif sur leur famille et leur communauté, ce qui fait baisser le risque de stigmatisation pour les filles non excisées ou non mariées. Les jeunes femmes qui ont été scolarisées ont également une meilleure position socio-économique, ce qui leur permet de poser leurs choix de vie.

Pour réaliser cela, les écoles doivent cependant être sûres pour les filles et adaptées à leurs besoins. Trop souvent encore, les risques d'intimidation ou de violence sexuelle, ou encore l'absence d'espaces sanitaires appropriés, constituent des raisons pour mettre fin à la scolarisation des filles. C'est également le cas lorsque le chemin vers l'école n'est pas sûr ou que l'école est trop éloignée et que la jeune fille doit séjourner loin de chez elle, dans un environnement non sécurisé. Le mariage précoce est alors perçu comme une manière de protéger la fille.

La **lutte contre la pauvreté** remplit également un rôle important. Les filles issues de familles pauvres ont trois fois plus de risques d'être mariées que les filles vivant dans des familles à revenus supérieurs<sup>8</sup>. Quand les ressources ne sont plus disponibles pour l'éducation, les filles sont le plus rapidement retirées de l'école et mariées, alors que les moyens restants vont être utilisés à l'éducation des garçons. En outre, les filles peuvent être mariées afin que leur famille puisse bénéficier d'une dot, ou parce qu'on considère que leur futur époux pourra mieux subvenir à leurs besoins. Dans les pays où il est très difficile de trouver un époux pour une femme non excisée, le coût de cette excision (et du mariage) en vient à être considéré comme

<sup>5</sup> UNFPA: <https://www.unfpa.org/child-marriage-frequently-asked-questions>. *Child Marriage – Frequently Asked Questions*.

<sup>6</sup> UNICEF. (2015). *Mariages d'enfants, grossesses précoces et formation de la famille en Afrique de l'Ouest et du Centre*.

<sup>7</sup> Plan International. (2013). *A Girls' Right to Say No to Marriage. Working to End Child Marriage and Keep Girls in School*.

<sup>8</sup> Girls Not Brides: <https://www.girlsnotbrides.org/themes/poverty/>. *Poverty Is One Of the Main Drivers of Child Marriage*.



un investissement pour l'avenir. Dans différents pays, les normes sociales, telles que le maintien de l'honneur familial en garantissant que la jeune fille ne connaisse pas de relation sexuelle avant son mariage, jouent un rôle plus important que les aspects économiques dans le mariage précoce<sup>9</sup>.

**Les régions rurales** sont plus souvent marquées par une absence de structures éducatives pour les adolescent.e.s et par des difficultés économiques. Le sentiment communautaire, les normes sociales et le contrôle social sont plus prégnants, ce qui rend plus difficile la remise en cause des pratiques établies. Les normes sociales en vigueur ont parfois une autorité plus grande et sont plus respectées que les législations nationales. Dans les régions rurales aussi, en règle générale, les structures de santé et la planification familiale sont moins accessibles.

---

<sup>9</sup> Plan International. (2017). *Family Honour and Shattered Dreams: Girl Brides in Mali, Niger and Senegal*.

# La participation locale dans la lutte contre les violences basées sur le genre

**Il est essentiel qu'une stratégie contre les violences basées sur le genre à l'encontre des filles prenne en compte l'expertise et l'expérience de la société civile locale.** L'expérience tirée de plusieurs pays montre par exemple que les lois qui ne bénéficient pas du soutien des populations locales ne fonctionnent pas et, parfois même, peuvent avoir des effets néfastes. L'implication de la société civile locale qui lutte contre les violences basées sur le genre, y compris les organisations locales et les leaders religieux et communautaires, est dès lors essentielle pour sensibiliser les populations et influencer les autorités pour construire des cadres législatifs pouvant effectivement contribuer à la réduction des violences basées sur le genre visant spécifiquement les filles. Ils.elles sont aussi légitimes pour organiser le dialogue intergénérationnel au sein des communautés, et pour instaurer un dialogue avec les personnes influentes.

Il est également important de prendre en compte **le vécu et la voix de toutes les filles et de tous les garçons, en particulier les plus vulnérables.** Les filles veulent et peuvent être actrices de changement dans leur communauté et dans leur pays. Quand leur expérience et leurs idées sont entendues, l'impact des projets est amélioré et l'assise des interventions de développement est élargie. A travers son programme Champions of Change, Plan International coopère avec des garçons et des filles dans plusieurs pays, afin d'aboutir à un changement des normes et pratiques sociales néfastes. Avec ce programme, les garçons et les filles deviennent des exemples qui remplissent une fonction importante en tant qu'acteurs et actrices du changement. Ils.elles montrent à d'autres enfants et jeunes, ainsi qu'à leur communauté, qu'il est positif de s'écarter de ces normes et pratiques.

Parmi les 15 pays où plus de 30% des femmes ont leur premier enfant avant leur 18ème anniversaire, neuf se situent en Afrique Centrale et Orientale et sept sont des pays partenaires de la coopération belge au développement.

## Recommandations

Les mariages d'enfants, les grossesses précoces et les mutilations génitales féminines sont des enjeux cruciaux pour les pays partenaires de la Belgique. Il n'existe pas de solution simple. Cependant, en utilisant une approche holistique, nous pouvons répondre aux problèmes structurels qui sont la cause de ces phénomènes. Avec une approche intégrée de la violence basée sur le genre envers les filles, la coopération belge au développement peut apporter une contribution importante à la réalisation des ODD 3, 4 et 5.

**Pour lutter contre les violences basées sur le genre à l'encontre des filles, nous demandons que les politiques de coopération développent:**

1. Des **mesures de prévention**, telles que :
  - *Un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité*, en ce compris l'enseignement et la formation technique et professionnelle, dans des établissements sûrs où sont

développés, non seulement les compétences de base, mais aussi à l'éducation à la vie affective et sexuelle, pour les garçons et les filles, de façon adaptée à leur âge et au contexte local.

- *Le soutien aux membres de la société civile locale, garçons et filles, hommes et femmes, qui luttent contre toutes les formes de violences basées sur le genre à l'encontre des filles, dont les organisations locales de jeunes et de femmes, les leaders locaux ou religieux, les filles ayant survécu à ces pratiques et qui veulent partager leur témoignage, ainsi que les garçons et les filles qui, à titre d'exemple, veulent publiquement prendre de la distance vis-à-vis de ces pratiques.*
- *Des méthodes qui ont démontré leur pertinence, telles que les écoles des (futurs) maris, les dialogues intergénérationnels, les rites de passage alternatifs et les échanges entre filles excisées et non excisées, mariées ou non, enceintes ou non.*
- *Des activités qui permettent une croissance durable et inclusive, aussi pour les jeunes femmes.*

## **2. Des services de qualité pour les filles qui ont subi des mutilations génitales féminines et/ou ont été mariées, alors qu'elles étaient enfants, ou qui sont enceintes.**

- *Garantir l'accès à l'éducation et aux services de santé pour toutes les filles et les jeunes femmes, y compris dans les régions rurales, et lutter contre toutes les formes de discrimination envers les mères adolescentes.*
- *L'organisation de formations adaptées à l'âge et au contexte culturel sur les droits sexuels et reproductifs pour les filles et les jeunes femmes qui ne sont plus scolarisées.*
- *Accorder une attention particulière, lors des opérations humanitaires, aux différentes formes de violences basées sur le genre auxquelles les filles sont confrontées.*

## **3. Une vision à long terme qui doit être développée via**

- *La coopération intergouvernementale pour soutenir les autorités des pays partenaires dans la mise en place d'un cadre juridique qui fournit une protection effective contre les violences basées sur le genre touchant les filles, soutenu notamment par l'enregistrement systématique des naissances, la collecte de données et une mise en œuvre effective de ce cadre au sein de la population.*
- *Des recherches innovantes sur les relations entre les mariages d'enfants, les grossesses précoces et les mutilations génitales féminines dans les pays partenaires de la Belgique, en prenant en compte l'expertise des acteurs et actrices locales, ainsi que des filles et des jeunes femmes elles-mêmes, avec pour l'objectif de mettre en place des interventions intégrées et adaptées au contexte.*

# LE DROIT À UNE ÉDUCATION INCLUSIVE ET DE QUALITÉ POUR LES FILLES

L'éducation est **un droit humain fondamental** individuel repris, entre autres, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 26), la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (art. 28) et la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, art. 10).

Dans le cadre des **objectifs de développement durable** (ODD 4), adoptés en 2015, la communauté internationale s'est fixé de grandes ambitions dans le domaine de l'éducation: cycle complet d'éducation primaire et secondaire, éducation préscolaire, éducation technique et professionnelle, élimination des inégalités de genre...

Une **éducation inclusive et de qualité**, dès le plus jeune âge, exerce un effet multiplicateur sur le développement durable des pays partenaires de la Belgique: croissance sociale et économique inclusive, respect de l'égalité de genre, des droits humains et construction de la paix et de la citoyenneté. Elle permet aussi aux enfants et aux jeunes de mieux comprendre les défis actuels, tels que le réchauffement climatique, et d'être mieux à même de les relever.

Pourtant, malgré les efforts réalisés ces dernières décennies, près de **263 millions d'enfants et d'adolescent.e.s dans le monde ne sont toujours pas scolarisé.e.s**<sup>10</sup>. La majorité d'entre eux.elles vivent en Afrique subsaharienne, la principale région d'activité de la coopération belge au développement.

**Dans les pays partenaires de la Belgique**, le nombre d'enfants ne fréquentant pas l'école primaire reste particulièrement élevé. C'est notamment le cas pour 39% des enfants au Mali. En outre, un grand nombre d'enfants qui achèvent le cycle primaire n'accèdent pas à l'enseignement secondaire. Les exemples de la Tanzanie et du Niger sont, à cet égard, frappants, alors que ces pays connaissent un taux brut d'admission en fin de cycle primaire de 73 et 58% respectivement, ces mêmes taux d'admission tombent à 35 et 12,5% en dernière année d'étude du 1er cycle secondaire<sup>11</sup>.

Par ailleurs, la qualité de l'éducation constitue aussi un problème. Dans le monde, **plus de 617 millions d'enfants et d'adolescent.e.s ne disposent pas des compétences de base en lecture et en calcul**, alors que la majorité d'entre eux.elles est scolarisée<sup>12</sup>. Au Niger, pays partenaire, moins d'un.e enfant sur dix maîtrise les compétences de base attendues en lecture et en calcul au terme du cycle primaire.

Enfin, les pays partenaires de la Belgique sont également confrontés à un important **défi démographique**. Dans certains pays, comme au Bénin et au Niger, la moitié de la population a moins de 18 ans. Et cette croissance démographique se poursuit: à l'horizon 2050, la République démocratique du Congo sera un des 10 pays les plus peuplés au monde et la moitié de la population mondiale sera concentrée dans neuf pays dont la RDC, la Tanzanie et l'Ouganda. Les infrastructures scolaires, déjà très limitées, seront dès lors davantage mises sous pression en raison du nombre d'enfants toujours plus important.

10 Institut de statistique de l'UNESCO, 2016.

11 Source : <http://sdg4monitoring.uis.unesco.org> (accédé en septembre 2018).

12 Institut de statistique de l'UNESCO, 2017.

# Focus 1:

## l'éducation dès le plus jeune âge!

La pertinence des interventions destinées à l'éveil et à l'éducation du jeune enfant font l'objet d'un **large consensus scientifique et politique** tant au niveau international qu'en Belgique et dans de nombreux pays du Sud.

Pour survivre et s'épanouir durant ses premières années, le jeune enfant a non seulement besoin d'une alimentation et de soins adéquats, mais aussi d'un environnement stimulant pour explorer et apprendre, à la maison ou encore dans un cadre (pré-)scolaire. **Les 2.000 premiers jours de notre existence** sont déterminants. C'est à cette période que se forment les connexions entre neurones qui constituent la base des apprentissages ultérieurs plus complexes : dès l'âge de 3 ans, 85% des structures cérébrales fondamentales sont établies.

Pourtant, on estime que, dans les pays à faibles revenus, **85% des enfants n'ont pas accès à l'éducation préscolaire**, tandis que 82% y ont accès dans les pays à hauts revenus. Entre régions, ces disparités sont également importantes : **un enfant né en Amérique Latine ou dans les Caraïbes a deux fois plus de chance qu'un enfant né en Afrique subsaharienne d'accéder à l'enseignement préscolaire.**

Les interventions d'éducation et d'éveil du jeune enfant ont aussi une influence positive démontrée sur le parcours scolaire et un important potentiel pour plus d'égalité entre les filles et les garçons:

- Au niveau des *jeunes enfants*, d'une part, elles interviennent sur le développement de filles qui pourraient autrement bénéficier de moins de soins que les petits garçons. Elles remettent aussi en cause les stéréotypes de genre transmis lors de cette période de première socialisation (à travers le jeu ou la lecture par exemple).
- Au niveau des *parents*, surtout lorsque ceux-ci sont eux-mêmes des adolescent.e.s, ces interventions présentent non seulement des bénéfices directs, mais elles remplissent aussi un rôle dans l'autonomisation de la jeune mère (possibilité de reprendre une scolarité ou d'accéder au marché du travail, par exemple) ou encore dans la remise en cause de la répartition traditionnelle des tâches ménagères (entre les parents mais aussi au niveau des frères ou sœurs aînées).

En outre, on remarque une relation réciproque importante entre le développement de l'enfant et la situation de la *jeune mère*:

© Plan International / Rob Beechey



- D'une part, le niveau d'éducation de la mère influence positivement la santé et le développement de l'enfant.
- D'autre part, les interventions liées à l'éducation et l'éveil du jeune enfant peuvent également contribuer à l'amélioration de la santé mentale de la mère, un élément-clé des premiers mois du développement de l'enfant, là où se tissent les liens nécessaires au développement cérébral.

**D'un point de vue économique**, enfin, les travaux du professeur Heckman, prix Nobel d'économie en 2000, démontrent que chaque euro ou dollar investi dans la petite enfance, rapporte plus que celui que les pouvoirs publics consacrent à l'éducation ultérieure.

Pourtant, on constate que l'éducation et l'éveil du jeune enfant n'est pas une priorité de la coopération belge au développement<sup>13</sup>, pas plus que pour les relations extérieures menées par les Communautés alors que ces niveaux de pouvoir sont pourtant sensibilisés à cette thématique dans le cadre de leurs compétences internes.

## Focus 2: une éducation qui transforme les relations de genre !

L'école peut-être un formidable vecteur de transformation des sociétés, si on agit dans et à travers l'éducation pour une véritable transformation des équilibres entre les genres, et des rapports de pouvoir sous-jacents.

A travers le monde, près de 200 millions de jeunes, dont une majorité de filles, en âge de suivre **l'enseignement secondaire** ne sont pas scolarisé.e.s. La parité de genre a été atteinte dans 66% des pays pour le primaire, mais dans seulement 45% des pays pour le secondaire inférieur et 25% pour le secondaire supérieur. Ces taux d'adolescent.e.s non scolarisé.e.s sont les plus hauts en Afrique subsaharienne.

Les discriminations dont sont victimes les filles peuvent parfois se conjuguer avec d'**autres discriminations** dont elles sont également victimes, par exemple sur base de leurs aptitudes physiques et mentales (handicap), de la situation de pauvreté ou de marginalisation dans laquelle elles vivent, de leur appartenance à des communautés minoritaires, etc. Selon l'UNESCO, un tiers des enfants non scolarisé.e.s, en âge d'être à l'école primaire, sont en situation de handicap.

Investir dans l'éducation pour les filles présente cependant **de multiples avantages pour le développement durable des sociétés des pays partenaires**. En effet, les jeunes filles bénéficiant d'un enseignement secondaire de qualité risquent trois fois moins d'être forcées à un mariage précoce que les filles n'ayant pas ou peu fréquenté l'école. Elles deviennent mères plus tard, ont moins d'enfants et sont mieux en mesure de les protéger contre certaines pratiques néfastes, telles que l'excision.

Les jeunes filles capables de lire sont en meilleure santé et les chances de survie de leurs enfants sont cinq fois supérieures à celles des enfants de mères illettrées<sup>14</sup>. Les femmes ayant

<sup>13</sup> Dans la note stratégique « Education » de la DGD (2013), l'éducation préscolaire est considérée comme un « message utile » en annexe.

<sup>14</sup> Rapport Mondial de Suivi sur l'Éducation de l'UNESCO (2016), [fr.unesco.org/gem-report](http://fr.unesco.org/gem-report)

été scolarisées envoient aussi plus souvent leurs enfants à l'école, et sont plus indépendantes d'un point de vue économique.

Dans nos pays partenaires, les **filles** rencontrent souvent plus d'obstacles que les garçons. Leur éducation, principalement à partir de l'adolescence, est rendue difficile ou impossible par les normes sociales, la discrimination de genre, la violence liée au genre en milieu scolaire, les mariages d'enfants ou les grossesses précoces, ou par un manque d'infrastructures scolaires et d'installations sanitaires adaptées ou de proximité. Ainsi, au Niger, on a vu que le taux brut de scolarisation entre la dernière année du primaire et du premier cycle du secondaire baisse de 58 à 12%. Si on distingue ce dernier chiffre, entre la population des filles et des garçons, on observe que 15% des garçons sont encore inscrits contre 10% des filles<sup>15</sup>. On estime que dans les régions de l'Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, seulement 36% des filles entrent dans l'enseignement secondaire inférieur. Sur l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, seule 1 fille sur 4 termine le cycle secondaire<sup>16</sup>.

Pour lutter contre ce phénomène, des mesures doivent également être mises en œuvre **dans les écoles** : la lutte contre les violences basées sur le genre entre élèves et dans le cadre des relations avec le personnel scolaire, la provision d'infrastructures adéquates, par exemple de dortoirs sécurisés ou de toilettes séparées pour les filles (afin notamment de lutter contre l'absentéisme des filles en période de menstruations), la provision de cours d'éducation aux droits sexuels et reproductifs, etc.

En outre, la situation de fragilité spécifique des **filles en situation de crises** doit faire l'objet d'une attention particulière. En 2015, on estimait que 39 millions de filles n'étaient pas scolarisées pour cause de conflit ou de catastrophe naturelle, des situations dont il est démontré que les filles et les femmes paient un lourd tribut. Les filles sont également plus impactées par les risques d'insécurité alimentaire dus aux changements climatiques, lesquels peuvent les amener à être retirées de l'enseignement pour s'occuper des tâches domestiques ou de travaux agricoles, ou pour être forcées à se marier, souvent trop jeunes.

## Focus 3: renforcer l'autonomisation des filles par l'accès à un travail décent !

Au cours de la prochaine décennie, 1 milliard de jeunes devraient entrer sur le marché du travail, alors qu'aujourd'hui déjà plus de 650 millions de jeunes ne travaillent pas ou ne suivent pas de formation.

Dans le domaine de l'EFTP (enseignement et formation techniques et professionnelles), il est fondamental d'**agir** pour l'autonomisation des filles en développant des stratégies qui leur permettent d'**accéder** aux programmes EFTP, d'**achever** ces programmes, et de participer à des activités de **transition** en vue d'obtenir un emploi décent. Pour pouvoir **agir** correctement, beaucoup de questions doivent être abordées simultanément – tant au niveau **des écoles et des centres de formation**, qu'au niveau **des familles et des communautés**, et au niveau **des autorités**.

Les programmes qui ne se focalisent que sur un seul aspect de la problématique n'atteindront pas leur objectif. Par exemple, la scolarisation des filles peut être écourtée lorsque certaines circonstances les empêchent de terminer leur cursus scolaire ou ne leur permettent pas de décrocher des emplois décents et correctement rémunérés.

15 Source : <http://sdg4monitoring.uis.unesco.org> (accédé en septembre 2018).

16 UNICEF, 2018.

# Des moyens qui ne sont pas à la hauteur des enjeux

**La Belgique** reconnaît l'éducation comme un des secteurs prioritaires de sa coopération au développement. En juillet 2017, le **Parlement fédéral belge a adopté à l'unanimité une résolution** qui reconnaissait la scolarisation des filles comme levier fondamental de développement humain. Récemment, le Ministre de la coopération au développement a lancé un appel à projets concernant spécifiquement l'éducation des filles.

**Cependant, sur le plan budgétaire, la situation est différente.** Bien que plusieurs pays (donateurs et bénéficiaires d'aide publique) aient renforcé leur engagement envers l'éducation dans le Sud, en Belgique, la part du secteur de l'éducation dans le budget de la DGD reste à la traîne et stagne depuis le début de la décennie à 7%. En chiffres absolus, cela signifie qu'il est passé de 94,1 millions d'euros en 2010 à 81,4 millions d'euros en 2016<sup>17</sup>.

Le soutien des **Communautés** à l'éducation dans les pays partenaires est moins systématique que celui du gouvernement fédéral. En outre, la dernière réforme du décret-cadre flamand relatif à la coopération au développement (entrée en vigueur le 1er janvier 2019) a par exemple supprimé les thèmes transversaux dont l'éducation faisait partie depuis 2016.

## Recommandations

1. Soutenir l'accès des filles à une éducation inclusive et de qualité qui transforme les relations de genre dans les accords de coopération conclus avec les pays partenaires et par le biais de la participation belge dans les institutions multilatérales.
2. Libérer davantage de moyens pour soutenir l'éducation en faisant passer l'aide publique belge au développement à **0,7% du PIB** et en dédiant:
  - 10% au moins du budget de la coopération belge au développement à l'éducation dès 2020 et 15% à l'horizon 2030;
  - 4% au moins de l'aide humanitaire à l'éducation en situation d'urgence, en prêtant particulièrement attention aux besoins des filles (enfants et adolescentes).
3. Soutenir la mise en place (et le fonctionnement effectif) de politiques **d'éducation et d'éveil des jeunes enfants dans les pays partenaires**
4. **Améliorer la qualité de l'éducation**, tant en termes de résultats d'apprentissage, mais aussi sur la création d'environnements scolaires sûrs et participatifs, de formation des enseignant.e.s, de programmes de cours et d'outils pédagogiques, en vue de réaliser les objectifs d'éducation à la citoyenneté mondiale, de développement durable, d'égalité de genre et de droits des enfants.

<sup>17</sup> Notre analyse se concentre sur le seul budget DGD - qui comprend non seulement l'aide bilatérale ou indirecte mais également par exemple les contributions au Partenariat Mondial pour l'Éducation ou à la Banque Mondiale. En outre, suite à une concertation menée entre la DGD et Educaid.be, le budget consacré aux bourses n'est pas inclus dans ce décompte.



5. Soutenir les mesures qui permettent de favoriser la poursuite de la **scolarisation des filles**

- En luttant contre les mesures discriminatoires qui empêchent la scolarisation des filles.
- En soutenant la mobilisation des sociétés des pays partenaires (enfants et jeunes, parents, responsables locaux...), pour garantir la scolarisation des filles et lutter contre les violences basées sur le genre.
- En soutenant l'amélioration des systèmes d'enseignement des pays partenaires: par exemple, lutter contre les violences basées sur le genre de la part du personnel scolaire ou d'autres élèves, créer des infrastructures adéquates (dortoirs, toilettes séparées...), déconstruire les stéréotypes propagés par les manuels scolaires, etc.

6. Promouvoir l'intégration de **cours d'éducation à la vie reproductive, affective et sexuelle**, de sorte que les filles et les garçons puissent recevoir les informations et développer les compétences nécessaires pour prendre leurs propres décisions concernant leur corps, leurs relations et leur sexualité à l'abri de pressions, violences et discriminations.

7. Développer ou soutenir des programmes de **formations techniques et professionnelles** renforçant **l'autonomie des filles et des jeunes femmes** et offrant un accès à un travail décent.

8. Stimuler la transition vers des systèmes éducatifs plus respectueux de l'environnement (prévoir des Green & Safe Schools construites et entretenues de manière écologiquement responsable, intégrer le réchauffement climatique au programme scolaire, protéger contre les catastrophes naturelles, etc.).

9. Encourager l'utilisation des **outils TIC** de manière équitable et inclusive, afin de soutenir l'éducation et de fournir aux enfants et aux adolescent.e.s l'accès aux informations et aux compétences, cruciales pour leur sens critique et leur participation au marché du travail.

# L'ÉDUCATION INCLUSIVE ET DE QUALITÉ CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

## Le changement climatique : une menace sur le droit à l'éducation et à la protection

### *Une longue période de changement*

Plusieurs pays partenaires de la coopération belge sont confrontés à des sécheresses ou des inondations chroniques. Par manque de moyens et de soutien, de nombreuses familles, surtout dans des régions rurales, ne peuvent s'adapter suffisamment rapidement aux conditions climatiques changeantes. **Les filles sont les premières à souffrir du manque de nourriture et de l'augmentation de son prix : elles mangent en général les dernières, le moins, et leurs repas sont constitués des éléments les moins nutritifs**<sup>18</sup>. Conséquences: non seulement elles ont plus de difficultés pour se rendre à l'école et être attentives en classe, mais elles sont moins résistantes contre les maladies. Lorsqu'une famille a plus besoin d'aide pour le ménage ou le travail dans les champs, cette charge retombe plus souvent sur les épaules des filles. Quand les revenus baissent et que les parents doivent choisir quel enfant peut rester scolarisé, ils choisissent la plupart du temps leur(s) fils.

Le changement climatique complique également l'approvisionnement en eau. La plupart du temps, ce sont les filles qui doivent aller chercher l'eau, une tâche qui, en période de sécheresse, peut prendre beaucoup d'énergie et de temps. Un temps qu'elles ne passent pas à l'école. Et quand il n'y a pas assez d'eau propre pour les sanitaires à l'école, les filles abandonnent plus rapidement.

### *Pendant et immédiatement après une catastrophe naturelle*

Dans de nombreux pays, les normes en matière de genre empêchent les filles d'apprendre à nager, à grimper dans les arbres, à reconnaître les signaux d'avertissement ou à prodiguer les premiers soins. A cause de cela, les filles courent plus de risques en cas de catastrophes naturelles. Les études montrent que, pendant et après un tel événement, plus de femmes que d'hommes meurent et que les femmes qui décèdent sont plus jeunes que les hommes<sup>19</sup>. **Ainsi le tsunami de 2004 fit quatre fois plus de victimes féminines que masculines.**<sup>20</sup>

Les filles et les femmes sont plus vulnérables non seulement parce qu'elles sont moins préparées aux catastrophes mais aussi parce que, dans les moments qui suivent, elles courent le risque d'être victimes de violences basées sur le genre, telles que des intimidations ou des

<sup>18</sup> Plan UK. (2011). *Weathering the Storm: Adolescent Girls and Climate Change*.

<sup>19</sup> Neumayer & Plümper. (2007). *The Gendered Nature of Natural Disasters: The Impact of Catastrophic Events on the Gender Gap in Life Expectancy, 1981–2002*.

<sup>20</sup> MacDonald. (2005). *How Women Were Affected by the Tsunami: A Perspective from Oxfam*. IFRC. (2018). *The Responsibility to Prevent and Respond to Sexual and Gender-Based Violence in Disasters and Crises*.



© Plan International / Rob Beechey

violences sexuelles<sup>21</sup>. **Pourtant, les filles et les femmes sont des actrices-clés pour la reconstruction des sociétés après une catastrophe.**

Après une catastrophe naturelle, beaucoup d'enfants ne retournent pas directement à l'école. Les bâtiments scolaires sont souvent détruits ou utilisés à d'autres fins. Les enseignant.e.s ne peuvent pas toujours reprendre le travail. Le chemin vers l'école peut lui-même ne plus être sûr. Quand les parents ont besoin d'aide à la maison où ne peuvent plus assumer les coûts liés à l'éducation, les filles doivent en général rester à la maison. **Quand les filles ne peuvent pas directement retourner à l'école après une catastrophe, le risque est grand qu'elles n'y retournent plus jamais<sup>22</sup>.**

Pour les enfants qui ont pris le chemin de l'exil, forcé.e.s de quitter leur village ou leur pays du fait de catastrophes naturelles ou de l'impact du climat sur leurs conditions de vie, il est extrêmement compliqué de poursuivre leur scolarité. **Un enfant en exil a cinq fois moins de chance d'aller à l'école qu'un autre enfant<sup>23</sup>.** Les familles sont confrontées à d'importants obstacles financiers, pratiques et administratifs, tout comme les enfants non accompagné.e.s. Quand elles ne peuvent plus aller à l'école, les filles risquent davantage d'être mariées<sup>24</sup>. Elles risquent aussi d'être en proie aux violences sexuelles dans leur nouvel environnement scolaire.

Tant le changement climatique que les catastrophes naturelles ont donc pour conséquence une diminution de la scolarisation des filles. Ces phénomènes créent également des tensions pour l'accès aux ressources, qui peuvent à leur tour mener à des conflits. Dans ces conflits, les enfants sont extrêmement vulnérables. Les filles courent plus particulièrement le risque d'être exposées aux violences psychologiques, physiques ou sexuelles. D'autres groupes d'enfants, tels que les enfants en situation de handicap ou issus de minorités ethniques, encourrent également des risques importants.

**Le changement climatique exacerbe des inégalités et vulnérabilités existantes.** Les droits de tous les enfants sont soumis à une pression supplémentaire, en particulier pour les filles qui, en raison de leur âge et leur genre, sont souvent les principales touchées par les inégalités économiques, politiques et sociales.

<sup>21</sup> IFRC. (2018). *The Responsibility to Prevent and Respond to Sexual and Gender-Based Violence in Disasters and Crises*.

<sup>22</sup> Lewis & Lockhead. (2006). *Inexcusable absence. Why 60 million girls aren't in school and what to do about it*.

<sup>23</sup> UNESCO GEM & UNHCR. (2016). *Policy Paper 26: No More Excuses: Provide Education To All Forcibly Displaced People*.

<sup>24</sup> Human Rights Watch. (2015). *Marry before Your House is Swept Away. Child Marriage in Bangladesh*.

# L'éducation durable et inclusive: la solution

Le changement climatique met le droit à l'éducation sous pression. Pourtant, **l'éducation inclusive et de qualité est également un élément essentiel d'une politique climatique efficace**. Les écoles remplissent à cet égard un triple rôle.

## PRIMO

**une éducation de qualité prépare les enfants aux conséquences à court et long terme du changement climatique.** Les enfants et les jeunes n'apprennent pas uniquement les défis liés au changement climatique et comment ils peuvent s'y adapter, mais également comment ils peuvent trouver des solutions novatrices et faire entendre leur voix pour une meilleure politique climatique. Il est donc essentiel que l'éducation prépare les enfants au verdissement de l'économie.

La transition vers une économie verte transformera les emplois existants et en créera des nouveaux. C'est le défi de l'enseignement tant supérieur que technique et professionnel d'y préparer les jeunes<sup>25</sup>. Pour les plus de 650 millions de jeunes qui ne sont ni à l'emploi, ni en formation, ces filières présentent une opportunité qui ne doit pas être négligée.

## SECUNDO

**les écoles sont des maillons essentiels des processus d'adaptation des communautés.** Dans ce que nous appelons les **"Green Schools"**, des établissements construits et entretenus avec des matériaux durables et dans le respect de l'environnement, les enfants et les jeunes peuvent mettre leurs connaissances à profit dans des actions concrètes à l'école et dans leur communauté. Les écoles qui octroient une place importante au changement climatique dans leur curricula ou leurs activités n'ont pas une influence positive que sur les élèves. Toute la communauté en bénéficie.

Des projets de Plan International font ressortir que les enfants, filles et garçons, qui sont plus réceptifs aux informations relatives au changement climatique sensibilisent également leurs parents et familles à cette thématique. Ensemble, ils développent des actions concrètes pour limiter l'impact du changement climatique sur leur communauté et se préparer à ses conséquences, notamment en investissant dans l'économie verte.

## TERTIO

**des écoles sûres ("Safe schools") sont essentielles pour protéger les enfants en cas de catastrophes climatiques.** Les enfants apprennent dès le plus jeune âge à reconnaître les signaux d'avertissement et à se préparer aux catastrophes naturelles. Les élèves de ces écoles reprennent aussi ce qu'ils/elles ont appris à l'école vers leur domicile, de sorte que leurs familles sont également mieux protégées contre les catastrophes naturelles. **Mettre les enfants au centre de l'adaptation au changement climatique permet donc non seulement de mieux les protéger, mais aussi de rendre les communautés plus résilientes.**

---

<sup>25</sup> GIZ. (2013). *TVET for a Green Economy*.

**Les écoles durables doivent cependant être inclusives. Cela signifie notamment que les filles doivent avoir l'opportunité d'aller à l'école et de terminer leur parcours scolaire.** En classe, les filles peuvent apprendre ce qu'est le changement climatique et les compétences essentielles. Elles apprennent également à faire entendre leur voix quant à leurs droits et à entreprendre des activités liées au climat. Les écoles peuvent également protéger les enfants pendant et immédiatement après une crise, surtout si elles prennent en compte les risques spécifiques auxquels les filles sont confrontées. Enfin, pour les jeunes femmes, des formations vertes orientées vers l'avenir offrent plus d'autonomie et de stabilité et des perspectives d'emploi dans des secteurs qui n'ont pas fait l'objet d'une répartition genrée des rôles.

**En outre, l'éducation en situation d'urgence est essentielle pour permettre aux enfants de poursuivre leur parcours scolaire.** Elle remplit un rôle important pour protéger les enfants contre la violence, en particulier les filles contre les mariages forcés et l'exploitation sexuelle. Les enfants y apprennent également les gestes essentiels qui les sauvent et à vivre dans l'environnement qui les entoure. La continuité que l'enseignement fournit aux enfants est également essentielle pour leur récupération psychologique après une catastrophe.

*“Climate change mitigation and adaptation programmes that fail to address structural barriers faced by women in accessing their rights will increase gender-based inequalities and intersectional forms of discrimination”.*

*Committee on the Elimination of Discrimination of Women. General recommendation No. 37, p.3. 2018*

## Recommandations

Chaque enfant a le droit d'apprendre, de s'épanouir et d'être protégé. Le changement climatique met ces droits sous pression. Sans en être responsables, les enfants sont les principales victimes du changement climatique. Du fait des discriminations et des normes de genre, les filles font face à encore plus de difficultés. Elles sont plus souvent déscolarisées lorsque leurs familles disposent de moins de ressources, par exemple à cause de la sécheresse, et courent le risque d'être l'objet de violences sexuelles après une catastrophe. Pourtant, nos projets montrent que les enfants, garçons et filles, ne sont pas condamnés à n'être que des victimes passives. **Une approche participative permet aux enfants de grandir en devenant des citoyens et citoyennes actifs.ves qui peuvent et vont entreprendre des actions contre le changement climatique.**

Afin de développer une coopération qui prenne en compte les effets du changement climatique et ses conséquences spécifiques en matière de genre, Plan International Belgique demande aux autorités compétentes de faire de l'éducation un axe central de leurs interventions et plus particulièrement de:

1. Libérer plus de moyens pour l'éducation dans la coopération au développement en augmentant le budget de l'aide publique au développement à 0,7% du RNB et de consacrer au minimum 10% du **budget de la coopération belge à l'éducation** à l'horizon 2020 (contre 7% actuellement) et 15% en 2030.
2. **Mettre en œuvre le plan d'action genre de la coopération belge au développement, en prévoyant le mainstreaming du genre dans les diverses interventions ainsi que des actions spécifiques.** Cela signifie que la coopération belge doit mieux prendre en compte la perspective genrée du changement climatique dans tous les domaines et doit plus investir dans des projets spécifiques, tel que la création de «Safe» ou «Green Schools», où les filles peuvent poursuivre leur scolarité.
3. Soutenir la prise en compte de l'enseignement inclusif et de qualité dans la coopération bilatérale et multilatérale, de sorte que chaque enfant puisse acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour un monde en mutation.
4. Prendre en compte les défis liés au genre et au changement climatique dans les formations techniques et professionnelles.
5. La coopération avec les pays partenaires dans le secteur de l'éducation doit accorder plus d'attention à l'établissement d'écoles sûres et vertes (*Safe and Green Schools*), construites de manière écologiquement responsable, intégrant le changement climatique dans les curricula et où chaque enfant, en ce compris les plus vulnérables, sont protégé.e.s contre les catastrophes naturelles.
6. Les politiques de coopération belges doivent consacrer 4 % de leur aide humanitaire à **l'éducation en situation d'urgence** et prendre en considération les problèmes spécifiques qui empêchent les filles de poursuivre leur scolarité en situation d'urgence.

# LES DROITS DE L'ENFANT À L'ÉCOLE EN FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES

## D'un principe juridique à une intégration transversale en milieu scolaire

“ L'éducation aux droits de l'enfant consiste à apprendre les droits, par les droits (utiliser les droits comme boussole pour transformer la culture de l'apprentissage) et pour les droits (s'engager pour la réalisation de ces droits)<sup>26</sup> ”

La Convention relative aux **droits de l'enfant** (CIDE) établit que les États parties «s'engagent à faire largement connaître les principes et les dispositions de la présente Convention, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants.»

Début 2019, le Comité des Droits de l'enfant des Nations Unies recommande à la Belgique d'inclure l'enseignement interdisciplinaire des droits de l'enfant dans tous les programmes scolaires de toutes les écoles primaires et secondaires<sup>27</sup>. En 2010, lors du précédent rapportage, le Comité pressait également la Belgique de faire le nécessaire sur ce point. **Les efforts à réaliser sur ce point sont importants et les avancées maigres.**

De plus, les Objectifs du développement durable (ODD) mettent en avant l'importance d'une telle éducation dans leur objectif 4.7 spécifique à l'éducation:

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

L'article 10 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (CEDAW) demande également aux États parties de prendre «toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur **assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation.**» L'école est donc le lieu de socialisation par excellence au sein duquel il est recommandé de lutter contre les stéréotypes de genre et les discriminations, une démarche indispensable pour garantir une société égalitaire.

Malgré les engagements internationaux pris par la Belgique, **les droits de l'enfant sont loin d'être appliqués à tous les niveaux du système éducatif.** Certaines écoles accordent une attention particulière aux droits de l'enfant au quotidien, mais la plupart se limitent, dans

<sup>26</sup> Eugène Verhellen, pionnier des droits de l'enfant

<sup>27</sup> « Intégrer l'éducation aux droits de l'enfant de façon interdisciplinaire dans l'ensemble des curricula aux différents niveaux de l'enseignement » Comité des Droits de l'enfant, Observations Finales, Belgique (2019, n°13)

le meilleur des cas, à des informations ponctuelles, qui plus est sous la forme de leçons à apprendre par cœur. **Or, il est important que les droits de l'enfant soient intégrés de façon transversale, pluridisciplinaire et coordonnée non seulement tout au long de la formation des élèves mais également de celle des enseignant.e.s et de tous les professionnel.le.s en contact avec des enfants.** En outre, les droits de l'enfant ne doivent pas se limiter à leur connaissance, mais impérativement **s'élargir à leur pratique, aux attitudes et aux aptitudes.**

Différents obstacles ou freins à l'intégration des droits de l'enfant dans le système éducatif peuvent être identifiés:

- Une absence d'engagement politique clair faisant de cette thématique une priorité
- Un manque de formation - initiale et continue - des enseignant.e.s sur le sujet
- Un manque de soutien aux directions et corps enseignant souhaitant inclure une éducation aux droits de l'enfant dans le programme, voire mettre en place un projet pédagogique sur le sujet
- Un manque de coordination globale, de partage des bonnes pratiques
- Un manque de temps de la part de l'enseignant.e, face aux multiples demandes sociétales auxquelles l'école est confrontée

Le résultat de ce manque éducatif est qu'un grand nombre de jeunes méconnaissent leurs droits et ne sont pas en mesure d'en identifier les violations. Quand bien même ils les reconnaissent, ils ne parviennent pas à activer ces droits, ou à les revendiquer.

## Les droits de l'enfant comme approche dans l'enseignement, pourquoi?

Au-delà des nombreux engagements internationaux mentionnés précédemment, il y a de nombreuses raisons pour lesquelles l'éducation aux droits de l'enfant **devrait largement être promue** dans l'enseignement et en devenir un fondement:

- **L'application des droits de l'enfant conduit à une amélioration de la qualité de l'éducation et favorise le bien-être des élèves, des enseignant.e.s et des parents à l'école,** comme le prouvent de nombreuses expériences nationales et internationales. Les écoles qui utilisent les droits de l'enfant comme base de leur approche scolaire en retirent de nombreux effets positifs. La relation entre les enseignant.e.s et les élèves s'améliore, les comportements de harcèlement diminuent, les valeurs liées à la citoyenneté sont mieux intégrées, les élèves montrent des attitudes plus positives à l'égard de la diversité et montrent plus de respect pour les droits des autres. Les droits des enfants offrent également aux écoles de nombreuses opportunités de réaliser leurs missions pédagogiques. De plus, le mal-être au sein du corps enseignant diminue et la participation des parents augmente.
- **La motivation des élèves augmente,** pendant les cours, mais aussi en dehors (exemple : terrain de jeu), où l'on parle davantage des droits des enfants.
- **Une approche axée sur les droits des enfants est un facteur positif dans une optique d'égalité des droits et des chances.** En effet, il apparaît que les droits de l'enfant ont un impact positif, particulièrement dans les écoles où les enfants proviennent de milieux



socio-économiques plus précarisés. Par conséquent, les performances scolaires s'améliorent et l'absentéisme diminue.

- **Les droits des enfants forment un cadre permettant de répondre à différentes problématiques auxquelles les écoles sont confrontées** (lutte contre le harcèlement, réalisation de la participation, sensibilisation au climat, etc.). L'application des droits des enfants ne consiste donc pas nécessairement à faire des choses supplémentaires, mais à faire les choses différemment. À une époque où les enseignant.e.s et les écoles sont parfois dépassés par des attentes sociétales divergentes, cela leur permet de conserver toutes ces choses dans un cadre cohérent. De plus, un cadre de droits des enfants leur donne l'espace de définir leurs propres accents selon le contexte de l'école. Le partenariat pour les Ecoles des droits de l'enfant, a mis au point divers outils pour adapter ce cadre aux visions et au fonctionnement individuels des établissements.

## Bonne pratique: les Écoles des Droits de l'Enfant et les Schools for Rights

Mobiliser les droits de l'enfant comme boussole éducative permet de disposer d'un levier important pour aborder les différentes questions scolaires. En effet, les programmes Ecoles des Droits de l'Enfant/Schools for Rights, notamment menés par Plan international Belgique, favorisent le respect de tous et toutes, préconisent l'écoute et le règlement non-violent des conflits, donnent leur place à chacun.e dans le respect des individualités, aident les enfants à exprimer leurs idées, préconisent la solidarité plutôt que la compétition, ou encore promeuvent l'inclusion de chacun.e en fonction de ses compétences.

**Une École des droits de l'enfant/School for Rights intègre les droits de l'enfant à la vie quotidienne de l'établissement:** les cours, le règlement scolaire, les activités, la participation... Les enfants et les jeunes grandissent alors dans un climat de respect pour les droits de l'enfant. Ce projet permet aux élèves de connaître leurs propres droits tout en découvrant la situation d'autres enfants dans le monde. Pour devenir une École des droits de l'enfant (enseignement primaire) ou une School for Rights (enseignement secondaire), les écoles travaillent à installer un "climat des droits de l'enfant" dans l'école, pendant respectivement deux et trois ans.

Tout au long du trajet, les écoles sont appuyées à l'aide d'outils pédagogiques, de formations et d'ateliers adaptés à la réalité des établissements. Au terme de ce parcours, l'école décroche le label 'École des droits de l'enfant' : désormais, l'école est autonome et reconnue aux yeux de tous et toutes - élèves, parents, enseignant.e.s et direction - comme ambassadrice des droits de l'enfant.

# Recommandations

Le bien-être des enfants, leur apprentissage, leur épanouissement, leur éveil à la citoyenneté... sont au cœur des préoccupations des différent.e.s acteurs et actrices de l'école. Plan International Belgique propose les recommandations suivantes pour intégrer les droits de l'enfant aussi bien dans la vision du système éducatif francophone que dans les établissements scolaires eux-mêmes:

## 1. Intégrer l'éducation aux droits de l'enfant dans tous les cursus scolaires, de manière transversale et pluridisciplinaire, au cœur d'une approche cohérente et adaptée de 'culture des droits de l'enfant'.

Il est essentiel que l'éducation aux droits de l'enfant soit incluse dans une approche holistique, autrement dit, que la thématique ne fasse pas l'objet d'attentions uniquement aux alentours du 20 novembre, ou dans le cadre d'un seul enseignement, d'un seul cours, ou d'une activité extra-scolaire noyée parmi d'autres. Cette perspective est justifiée par le fait que les droits de l'enfant constituent une matière transversale au sens où ils concernent tous les domaines de la vie.

## 2. Conformer les orientations de l'enseignement à la Convention Internationale des droits de l'enfant

Les différentes réformes à l'agenda (Pacte pour un enseignement d'excellence, Plan de pilotage des écoles, éducation à la philosophie et à la citoyenneté, formation initiale, continue) doivent se faire à travers le prisme de la Convention. Les principes fondamentaux - participation, non-discrimination, intérêt supérieur de l'enfant - doivent servir de boussole pour pouvoir déterminer la qualité et la pertinence de la réforme.

## 3. Impliquer les enfants dans les décisions liées à l'école

La participation est un principe fondamental de la Convention. L'article 12 stipule que les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. Les enfants devraient donc pouvoir se prononcer sur le fonctionnement de leur classe, de leur établissement, mais également du système éducatif, et voir leur avis pris en considération<sup>28</sup>.

## 4. Intégrer l'éducation aux droits de l'enfant dans la formation initiale et continue des enseignant.e.s

Les droits de l'enfant et/ou la Convention relative aux droits de l'enfant ne sont pas explicitement mentionnés dans les programmes de formation des futurs enseignant.e.s (du primaire au secondaire inférieur). De plus, les droits de l'enfant ne constituent pas une thématique transversale dans la réforme relative à la formation initiale des enseignant.e.s. De fait, ce qui aurait pu constituer une opportunité pour lier les différentes compétences à la Convention ne sera abordé que dans le cadre d'un cours spécifique, le tout au détriment de la promotion d'une culture des droits de l'enfant dans l'enseignement francophone.

28 Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU demande à la Belgique d'assurer la participation des jeunes à l'école et de prendre leurs avis en considération, Comité des Droits de l'enfant, Observations Finales, Belgique (2019, n°19)

# EN SAVOIR PLUS?

## **ROMÉO MATSAS**

Coordination générale  
Coopération au développement et éducation  
Plan International Belgique

 02 504 60 12

 [romeo.matsas@planinternational.be](mailto:romeo.matsas@planinternational.be)

## **TESS VANACKER**

Coopération au développement et genre  
Plan International Belgique

 02 504 60 10

 [tess.vanacker@planinternational.be](mailto:tess.vanacker@planinternational.be)

## **JONATHAN MOSKOVIC**

Education aux droits de l'enfant en Belgique  
Plan International Belgique

 02 504 60 11

 [jonathan.moskovic@planinternational.be](mailto:jonathan.moskovic@planinternational.be)



© Plan International

## PLAN INTERNATIONAL BELGIQUE

Plan International Belgique est une ONG qui œuvre pour l'égalité pour les filles et le respect des droits des enfants dans le monde. Plan International est active dans les régions les plus vulnérables, y compris celles affectées par des catastrophes naturelles et des conflits. En Belgique, l'ONG travaille également avec et pour les jeunes.

 [www.planinternational.be/fr](http://www.planinternational.be/fr)

 [@planbelgique](https://twitter.com/planbelgique)

avec le soutien de



**Belgique**

partenaire du développement